

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 94 (1958)
Heft: 18

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

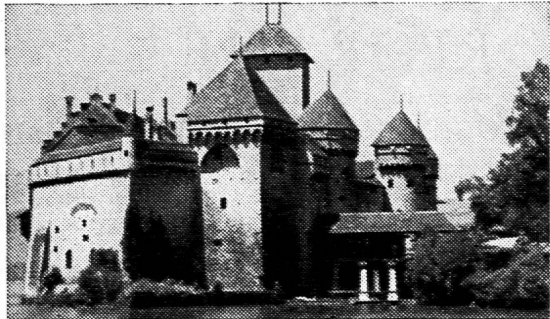
ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?



VISITEZ LE CHATEAU DE CHILLON
près de Montreux

Entrée gratuite pour les classes primaires officielles



**HOTEL
RESTAURANT
DE**

Corbetta

R. ZAMOTING - 30 LITS - DORTOIR 50 places

ARRANGEMENTS POUR SOCIÉTÉS ET ECOLES

Tél. (021) 5 91 20

HOTEL DENT DE LYS

Alt. 1100 m. **LES PACCOTS**-Châtel-St-Denis



Grande salle,
accueil
chaleureux
et prix
spéciaux
pour écoles
et sociétés

H. MICHEL, propriétaire Tél. (021) 5 90 93



1800 mètres

Magnifique point de vue et départ d'excursions en plein centre
des Alpes Vaudoises

TAVEYANNAZ — SOLALEX — ANZEINDAZ

Demandez tous renseignements à la Direction à Gryon

PRIX SPÉCIAUX POUR ÉCOLES

JOLI BUT POUR COURSE D'ÉCOLE

Avenches la Romaine

Bienvenue aux maîtres et aux élèves. Vis-à-vis du musée.
Parc pour autos et cars.

CAFÉ SUISSE

LE TENANCIER : R. CHAPPUIS — TÉL. (038) 8 31 69

Si votre classe visite

**Alkoholfreies
Hotel-Restaurant
OBERBERG
NEUBAUEN AM RHEINFALL**

LA CHUTE DU RHIN

ne manquez pas de loger chez nous.
Dépendance spécialement installée
pour le logement d'écoles et de
touristes. — Tél. (054) 5 14 90

ANZEINDAZ Refuge de la Tour

Dortoirs
Chambres avec et sans eau courante
Prix spéciaux pour écoles

Nouv. tenancier :
M. et Mme Gandillon

Téléphone (025) 5 31 47

Col de Jaman

Alt. 1526 m. — Téléphone 6 41 69 — 1 h. 30 des Avants.
2 h. de Caux — Magnifique but de courses pour écoles
et sociétés. — **RESTAURANT MANOÏRE**
Ouvert toute l'année — Grand dortoir
Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés. R. Rouiller.



Nyon - Téléphone 9 51 49

AGENCE A LAUSANNE : 6, RUE NEUVE — TÉL. 23 10 77

Nos voyages organisés

Projets et devis
sans engagement
Conditions spéciales pour
Sociétés, Ecoles, Pensionnats, etc.

Restaurant de la Barboleusaz

PENSION SUR GRYON — Arrêt du train. Alt. 1220 m.
Téléphone (025) 5 33 37 — A. Chappuis, propr.

La page du Congrès



Tous ceux qui se sont occupés de près ou de loin de la préparation d'une grande manifestation collective savent qu'il vient un moment où tout le travail accompli semble l'avoir été en vain : les concours sur lesquels on comptait se révèlent inexistantes, les difficultés s'amoncellent et, à peine l'une d'elles est-elle surmontée qu'une autre surgit, imprévue et qui paraît insoluble, rien n'est prêt, chaque jour, il faut s'occuper d'un autre domaine, et par-dessus tout, les feuilles du calendrier s'envolent avec une telle rapidité que les semaines sont à peine une unité suffisante pour faire avancer imperceptiblement chaque chose !

Nous sommes en train de vivre cette période de la guerre des nerfs, mais je crois qu'il est bon, au milieu des obstacles et des luttes contre d'innombrables détails de s'élever un peu au-dessus de ces contingences quotidiennes pour dire, d'avance et quand même, tout le plaisir que les institutrices et les instituteurs genevois se promettent en accueillant de leur mieux leurs collègues de la Suisse romande.

Sans doute, les articles précédents ont souligné tour à tour l'intérêt que présentent nos congrès : affirmation du corps enseignant devant l'opinion publique, nécessité d'étudier ensemble les lignes directrices de notre enseignement afin de l'adapter toujours mieux aux nécessités d'une époque mouvante et inquiète, mise en commun des soucis et des préoccupations, importance du sujet que nous avons étudié et dont la discussion promet d'être animée, qualité du conférencier puisque M. Guillemain a définitivement accepté de nous parler

(et tous ceux qui ont entendu M. Guillemain ne demandent qu'à l'entendre encore), valeur du spectacle classique qui unit si magnifiquement Molière et Lulli, oui, tout cela compte et aucun de ces éléments n'est indifférent. Mais n'oublions pas qu'en plus de tout cela, un congrès de la Romande est aussi une fête de l'amitié.

L'amitié est actuellement un sentiment qui est peu à la mode ; elle s'accommode mal de manifestations trop spectaculaires, de complications tarabiscotées, d'un style déclamatoire. Elle implique du tact, de la délicatesse, de la discrétion, un peu de retenue, et certes, sans vouloir décrier le temps présent, nous sommes obligés de reconnaître que ces qualités sont peu prisées dans le monde actuel plutôt porté vers l'emphase et l'exagération.

Pourquoi le congrès de Genève de 1958 ne continuerait-il pas la tradition de tous ses devanciers et ne remettrait-il pas à l'honneur cette amitié si réelle, si efficace, qui a été la base la plus ferme et la plus constante de notre Société pédagogique romande ? Jeunes et moins jeunes, Jurassiens et Vaudois, Neuchâtelois et Genevois, nous sommes tous voués à la même tâche ; nos idées diffèrent sensiblement ? Nous ne sommes pas d'accord sur la rédaction d'une des thèses ? Notre accent n'est pas le même ?

En quoi ces détails peuvent-ils mettre en cause l'amitié que nous nous portons comme éducateurs de l'école populaire, comme membres d'un même équipe ? « Parce que c'était lui, parce que c'était moi » a toujours été une raison suffisante pour unir dans une communauté de sentiments de gens qui n'ont ni les mêmes idées, ni les mêmes qualités.

Mais assez disserté sur l'amitié. A trop l'analyser elle perd son parfum. Agissons mieux : vivons cette amitié pendant les trois jours du Congrès. Nous en serons plus forts et plus aptes à reprendre notre tâche.

G. W.

Ascension

La présence d'un jour férié au beau milieu de la semaine prochaine oblige l'« Educateur » à être composé un jour plus tôt. Avis donc aux correspondants dont les manuscrits doivent me parvenir dimanche soir, le 11 mai, au plus tard.

G. W.

CINQUIÈME SEMAINE INTERNATIONALE DE TROGEN 15-23 juillet 1958

Elle se tiendra comme de coutume au village Pestalozzi et réunira 50 à 70 maîtres et maîtresses de tous les degrés provenant de 6 à 10 pays différents. Le thème essentiel qui sera traité par trois conférenciers sera : « Le problème de la personnalité du maître ». Des discussions suivront chacun des exposés.

Les après-midis seront consacrés à des excursions et visites à St-Gall et autres lieux intéressants de la région. M. E. Klug, le maître de musique du village Pestalozzi, et son épouse dirigeront des séances de chant d'ensemble.

S'annoncer jusqu'au 15 mai à la Rédaction der Schweizerischen Lehrerzeitung, Postfach, Zurich 35. Coût de la semaine (sans les excursions) : 85 francs.

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : *La page du Congrès.* — *Ascension.* — *Cinquième Semaine internationale de Trogen.* — **Vaud :** *Sa part de responsabilité.* — *Section de Morges.* — *SVTM et RS.* — *Postes au concours.* — **Genève :** *Où attendent les employeurs de l'école primaire ?* — *Visite de l'Hôtel Richemond.* — *Commission de la CIA.* — *Une offre belge.* — **Neuchâtel :** *Cartel et C.C.* — *Concours de la Croix-Rouge de la jeunesse.* — *SNTM et RS :* *cours de langue allemande.* — *Val-de-Ruz :* *quarante ans d'enseignement.* — **Divers :** *SSMG :* *cours pour le corps enseignant.* *Echange d'appartements.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *Dr Bergier, J. Vodoz :* *Au service de l'enfance.* — *D. Courvoisier :* *Le métier.* — *G.F. :* *La Suisse en relief.* — *Le gui.*

Partie corporative

VAUD

Sa part de responsabilité

Quand paraîtront ces lignes, l'élaboration des rapports en vue des conférences de district battra son plein : des dizaines et des dizaines de collègues se déplaceront pour les séances des commissions, discuteront et discuteront encore, compulsent les ouvrages de didactique, pèsent et soupèsent les idées ; et les rapporteurs, jusqu'aux heures avancées des nuits, rédigeront et taperont.

Et « les autres », n'ont-ils rien à faire ? Attendront-ils passivement la conférence, s'en remettant à ceux qui ont été désignés pour... ? Resteront-ils muets et somnolents, le jour de cette conférence ? Ou bien s'impatienteront-ils d'en avoir fini, d'en être au repas, ou à la partie de cartes ?

Logiquement, cela ne peut pas être. Chacun de nous porte, doit porter consciemment sa part de responsabilité. Nous l'avons voulue, nous l'avons demandée, cette responsabilité : on a jugé notre maturité suffisante pour nous l'accorder. Pour nous, c'est une étape importante vers la collaboration totale, seule voie que peuvent emprunter nos efforts pour améliorer notre travail et ses conditions ; c'est d'ailleurs la tendance actuelle de toutes les branches de l'activité humaine ; on se rend compte qu'à œuvrer isolément, une part d'énergie est perdue ou inutilisée. A nous maintenant de montrer que nous avons mérité cette responsabilité voulue : aucun de nous n'a le droit d'en refuser sa part, parce que nos prédécesseurs ont justement lutté dans ce sens, et que nous sommes solidaires. Et c'est l'évidence de dire que c'est dans notre intérêt.

Je n'irai pas jusqu'à conseiller « aux autres » ce qu'ils doivent faire. Ils le savent. Mais qu'ils le fassent. Pour qu'on sente et qu'on sache qu'un intérêt collectif a animé les débats, pour qu'on sente et qu'on connaisse notre volonté d'atteindre des buts.

Revenons sur terre : il me semble que j'ai un peu plané — ou nagé — ou donné des coups d'épée dans l'eau.

J'y reviens pour dire que, en face de l'immensité du travail que nous propose le département — le français — la question se pose : le délai imparti est-il suffisant pour mener la tâche à chef (même si on ne nous demande pas de traiter le sujet dans son entier) ? Les commissions disposeront de moins d'un mois (il est vrai que le groupe pédagogique a déjà bien préparé le terrain). L'œuvre élaborée sera-t-elle valable ? Non pas que je doute de la qualité de ce qui

se fera. Mais aura-t-on pu tourner et retourner les questions pour les examiner sous toutes leurs faces ? Tenir compte de toutes les opinions et les concilier ou en faire une synthèse ? Il serait regrettable que nous ne présentions qu'un édifice tronqué. On pourrait m'objecter que, même si nous avons eu plus de temps, nous ne nous serions pas attelés plus tôt à l'ouvrage, ou que nous n'en aurions pas fait davantage ; mais ce serait nous retirer une partie de la confiance qu'on nous a donnée.

Une autre question se pose : que deviendra notre œuvre ? Sera-t-elle utile et utilisée ? En sortira-t-il quelque chose de tangible ? Chaque fois qu'on nous demande l'étude d'un sujet, l'espoir nous soulève. Cet espoir est-il de l'espèce qu'on jette aux peuples pour les occuper ?

Mais que tout cela ne nous empêche pas de travailler. Mon voisin dit que le travail n'a jamais tué un homme ; j'ajouterai que, dans le cas qui nous occupe, le travail qu'on nous demande nous sera utile pour notre carrière entière, et que nous ne regretterons jamais de l'avoir entrepris.

P. B.

Section de Morges

Gymnastique : vendredi 16 mai, à 17 heures, au collège de Chanel.

SVTM et RS

Cinq séances de travail du rotin sont prévues à :

— Montreux : salle de travaux manuels. Moniteur : M. E. Baechtold.

— Yverdon : salle de travaux manuels. Moniteur : M. J.-J. Lambercy.

— Lausanne : collège classique cantonal. Moniteur : M. V. Bron.

Ces séances auront lieu les mercredis 21 et 28 mai, 4, 11 et 18 juin, de 14 h. 15 à 17 heures.

Inscriptions jusqu'au 15 mai auprès de G. Conne, Beaulieu 39, Lausanne, CCP II. 133 88.

Participation aux frais : membres Fr. 5.— ; non-membres Fr. 8.—.

Le rotin employé se paiera sur place.

Postes au concours

Jusqu'au 17 mai 1958 :

Buchillon : Institutrice semi-enfantine ; obligation d'habiter la commune ; entrée en fonctions fin octobre 1958.

GENÈVE

Qu'attendent les employeurs de l'Ecole primaire ?

Voici la réponse de M. André Mottu, directeur de la Société genevoise d'Instruments de Physique.

On parle beaucoup, dans tous les milieux, de la période transitoire que nous vivons à l'heure actuelle. Pratiquement, son début se situe il y a environ cent cinquante ans et je ne pense pas que la génération de nos enfants en verra la fin.

La caractéristique essentielle de cette période réside

dans le fait que nous passons d'une économie essentiellement agricole à une économie principalement industrielle.

Quelles sont les exigences sensiblement différentes pour l'homme dans ces deux types d'économies ?

Le travail qu'accomplissait presque seul ou avec sa famille le paysan ou l'artisan dans le but de se nourrir change d'aspect avec les techniques modernes. L'œuvre à accomplir ne consiste plus en certains travaux rudes et fatigants, fonction des saisons et dont les résultats étaient plus dépendants de la bonne vo-

lonté de la nature que de la qualité du travail fourni, mais en un *travail partiel* s'incorporant dans un ensemble pour produire des objets manufacturés, plus ou moins compliqués. Non seulement ces objets doivent être fabriqués, mais ils doivent être conçus, étudiés, réalisés et enfin vendus.

C'est pourquoi il me semble que le premier point sur lequel il convient d'insister c'est l'*esprit d'équipe*. Il faut le développer, habituer les jeunes très tôt à travailler ou jouer en commun et à réaliser certains travaux ensemble, chacun ayant un rôle particulier à remplir. Je pense que notre civilisation occidentale nous place dans des conditions assez favorables pour ce développement car nous avons, en raison de l'influence chrétienne qui se manifeste à travers nos réactions et nos manières de penser, le sens de la personnalité unique et irremplaçable que représente chaque individu.

La seconde différence essentielle entre les deux types d'économies, c'est le fait de l'*accélération du progrès technique*. On peut le regretter, mais on ne peut ni le freiner, ni l'arrêter. Bien au contraire, il est indispensable d'y participer en homme lucide. Cette accélération du progrès exige un esprit ouvert, curieux des nouveautés et la possibilité de s'adapter rapidement à des méthodes de travail nouvelles, faute de quoi les entreprises risquent de périlcliter ou même de disparaître. C'est une menace à laquelle nous sommes trop peu sensibles dans notre pays où, une fois un diplôme acquis, l'individu se croit arrivé alors que c'est par un travail personnel et permanent que l'on peut maintenir ses connaissances au niveau du développement de la technique.

Dans ces conditions, il me semble que l'un des objectifs de l'école primaire, c'est d'*éveiller la curiosité* de l'enfant et lui apprendre à exécuter un travail personnel, moins pour obtenir une bonne note que pour sa propre satisfaction.

Un autre élément sur lequel il convient aussi d'insister, c'est que les jeunes ne sont pas assez habitués à faire des travaux à domicile d'une certaine importance. Je reste convaincu que c'est une discipline utile, même si elle ne plaît pas à la majorité des parents, car elle habitue les jeunes au travail personnel, indispensable à leur développement.

Le troisième point sur lequel il me semble utile d'insister, c'est le fait que la technique actuelle et plus encore la technique future exige une *élite particulièrement qualifiée*. Cette élite est indispensable à tous les échelons de l'entreprise, car il faut de plus en plus, avant d'agir, commencer par réfléchir. L'extraordinaire développement des sciences modernes et de leurs applications techniques rendent tous les travaux plus complexes et délicats à effectuer. C'est pourquoi nous avons besoin d'utiliser au mieux les énergies et de permettre aux élites d'augmenter le bagage de leurs connaissances.

Or, l'un des reproches que l'on peut faire à l'école primaire, c'est de s'adapter à la moyenne et de ne pas permettre aux jeunes capables, quel que soit leur milieu, d'accélérer leur formation pendant leurs jeunes années. Le résultat se manifeste dans le fait que lors de l'entrée, aussi bien au Collège classique qu'au Collège moderne, l'adaptation est difficile, et qu'ensuite, dans les écoles professionnelles, les programmes sont freinés au départ. Il en résulte une réduction de l'ensemble de la formation professionnelle qui est regrettable actuellement et sera néfaste d'ici quelques années. En outre, les programmes dans les écoles supérieures sont inutilement chargés par la révision des

éléments de base qui auraient dû être assimilés complètement à l'école primaire. Pour ma part, et pour autant que cela puisse se réaliser, j'estime qu'il faudrait avoir le courage d'envisager des *programmes différents pour les mêmes degrés* selon qu'ils seront destinés à une élite d'élèves ou à la moyenne.

Enfin, le dernier point que je voudrais relever est le fait que l'industrie a besoin de gens qui sachent s'exprimer aussi bien oralement que par écrit. Il faut donc insister sur la connaissance des langues, du français tout d'abord, connaissance qui ne doit pas être fantaisiste mais fondée sur l'analyse grammaticale qui est beaucoup trop négligée, et la connaissance de règles simples.

En outre, l'analyse développe le raisonnement d'une part et, d'autre part, est indispensable pour l'étude d'autres langues dont la connaissance devient de plus en plus nécessaire. Or l'homme, quelle que soit sa position dans la hiérarchie d'une entreprise, s'il veut faire œuvre utile, doit presque toujours commencer par analyser une situation pour ensuite déterminer les voies qu'il faut suivre ou les méthodes à corriger. S'il connaît la méthode d'analyse grammaticale, il pourra la transférer relativement facilement à d'autres domaines, alors que s'il n'a jamais appris à raisonner, il sera incapable de faire œuvre créatrice, si modeste qu'elle soit, car il ne saura pas donner sa juste valeur à chaque élément d'appréciation.

Je sais que bien des jeunes sont handicapés par le fait qu'ils ne savent pas par cœur quelques règles de grammaire simples qui ne sont rien d'autre que ce que le livret est à l'arithmétique.

En résumé, nous demandons une formation du caractère apte au travail en équipe et susceptible de poursuivre un travail personnel de développement, ainsi qu'une formation beaucoup plus poussée de l'esprit d'analyse.

Visite de l'Hôtel Richemond

N'était-ce pas une bonne idée que de clore les visites d'entreprises par la visite de l'Hôtel Richemond ? C'était bien l'avis des nombreux collègues qui se sont engouffrés dans le hall du dit hôtel, le samedi 26 avril. Après avoir traversé une enfilade de salons et de fumoirs arrangés avec beaucoup de goût (qu'avez-vous pensé de la trouvaille anachronique des cabines téléphoniques dans des chaises à porteurs ?), notre cohorte descendit joyeusement dans les sous-sols, car qui dit : hôtel de premier ordre, dit aussi cuisine de premier ordre. Et dans ces cuisines immenses, équipées de manière ultra-moderne et rationnelle où que nous regardions, l'eau nous vient à la bouche ! Jambons fumés pendus au plafond, langoustes roses mollement étendues sur un lit de glace, truites argentées nageant en toute insouciance dans un vivier transparent, petits paniers de fraises audacieusement entr'ouverts... que de tentations ! Et que dire lorsque notre file indienne serpenta entre les caisses et les caisses emplies de bouteilles. Il y avait de quoi noyer les idées noires de tous les membres de l'UIG et de leurs familles ! Peut-être même que la vision des bouchons dodus et brillants du Pommery ou que celle des longs bouchons des vins du Rhin auraient fini par nous griser complètement si nous n'avions pas entendu les commentaires de nos guides au sujet des provisions faites pour l'hôtel. Des caisses, et des boîtes, et des sacs à vous faire trouver votre armoire de cuisine misérable et béante !

Et dans ce « Palais de Dame Tartine » s'affairaient des cuisiniers aux hauts bonnets blancs aidés par les classiques marmitons ! Après cette visite des cuisines,

caves, magasins, etc., nous sommes remontés au 1er étage où M. Lang, directeur de l'hôtel, nous a très aimablement souhaité la bienvenue. Il nous a fait remarquer que la fondation de l'hôtel date de 1875 et que la famille Armleder en est propriétaire depuis trois générations. Plusieurs agrandissements ont été nécessaires.

L'hôtel comprend 155 chambres pouvant abriter de 180 à 200 personnes.

Le personnel se compose de 140 à 150 employés qui assurent un service de jour et de nuit. Notre métier, nous dit Monsieur Lang, exige un caractère ferme, une bonne constitution physique, de la mémoire, de la ponctualité, de l'ordre et des dons linguistiques. Nous devons subir constamment le « coup de feu » ! Nous devons nous persuader que le client a toujours raison ! Nos heures de présence sont nombreuses et irrégulières.

Ceci fait que pour un adolescent, à la sortie de l'école primaire, un hôtel représente un monde nouveau où les tentations sont grandes. Cependant, la main-d'œuvre suisse est très qualifiée, et par conséquent, très recherchée ; nous assistons donc à un exode des employés d'hôtels suisses que viennent remplacer des Italiens et des Allemands (il y a 55 % d'employés étrangers à l'Hôtel Richemond).

Pour devenir employé d'hôtel, un jeune homme ou une jeune fille peut suivre deux voies différentes :

1. suivre une école hôtelière si les moyens financiers de leurs parents le leur permettent. Ils suivent alors des cours de cuisine, de service et d'administration hôtelière entrecoupés de périodes de stages dans des hôtels ;
2. suivre la filière, ce qui est beaucoup plus long bien que la pratique soit plus grande.

Un hôtel du genre de l'Hôtel Richemond forme des apprentis cuisiniers (3 à 5 en ce moment), des apprentis sommeliers (3) et des postulants pour le travail de bureau. L'âge minimum d'engagement pour les apprentis cuisiniers et cuisinières est de 15 ans et l'apprentissage dure 2 ans.

Il est de 16 ans pour les sommeliers et de 18 ans pour les sommelières avec également une période d'apprentissage de 2 ans.

Les possibilités qui s'offrent aux jeunes dans cette profession sont plus grandes, peut-être, que dans d'autres. Ils peuvent trouver de belles situations, soit à l'étranger, soit dans des compagnies maritimes ou aériennes.

Que demande le chef d'une telle entreprise à ses futurs apprentis ? M. Lang pense que pour ce genre de profession l'école primaire donne un aperçu de culture générale suffisant, même si le calcul et l'orthographe laissent quelquefois à désirer. D'ailleurs, ce qui importe dans le livret scolaire, c'est plus les notes de conduite que celles de travail. Peut-être pourrait-on souhaiter que des cours de savoir-vivre soient organisés pendant la dernière année de scolarité ! M. Lang, contrairement à l'avis d'autres chefs d'entreprise, a regretté que les jeunes apprentis s'expriment parfois trop librement !

La situation des employés d'hôtels est réglée par un contrat collectif. Ce contrat fixe les heures de présence et le repos hebdomadaire est devenu obligatoire. Une assurance-accident couvre les risques professionnels et non-professionnels. Une assurance-maladie est en voie d'organisation. Actuellement les frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation sont à la charge de l'employeur en plus du salaire ; ce dernier est assuré proportionnellement aux années de service, en cas de maladie.

Les vacances, de 14 à 21 jours, sont aussi obligatoires et des allocations familiales sont accordées aux employés d'hôtels.

M. Armleder, pour sa part, a créé un fonds de prévoyance en faveur de ses employés.

M. Lang termina son tour d'horizon en répondant avec grande amabilité à toutes les questions qui lui furent posées.

Puis nous eûmes l'occasion d'être servis par un personnel stylé dont nous connaissions les conditions de travail, devant un buffet fort bien garni.

C. G.

Commission de la CIA

Les délégués de la CIA de nos trois sections (UIG messieurs, dames, UAEE) sont convoqués pour une séance le *mardi 13 mai*, à 17 heures, à la Brasserie du XXe Siècle.

C. G.

Une offre belge

Un professeur de violon et son épouse, institutrice froebelienne, mettent pour juillet-août à la disposition d'une famille d'instituteurs genevois une chambre à deux lits et un garage individuel, à charge de pouvoir disposer pour cette année ou l'an prochain d'une chambre à deux lits pendant la même période.

Les intéressés sont priés d'écrire directement à M. et Mme M. Duez-Majois, rue Jean-Jaurès 47, Cuesmes-lez-Mons (Belgique).

NEUCHÂTEL

Cartel et C.C.

L'assemblée des délégués au Cartel a eu lieu le 2 mai à Neuchâtel, sous la présidence de M. Luc de Meuron, pour désigner en particulier les porte-parole de nos sections chargés de développer respectivement, au congrès fédératif de Lausanne tout prochain, chacun des desiderata communiqués antérieurement dans ce journal. Pour la première fois, nous avons le plaisir de saluer parmi nous un représentant des fonctionnaires cantonaux, Mlle Odette Robert.

Une semaine auparavant, le comité central était convoqué pour une entrevue avec les membres de la commission de réforme de l'enseignement primaire avant sa première séance au château (30 avril).

W. G.

Concours de la Croix-Rouge de la jeunesse

Avez-vous vu notre article dans l'« Educateur » du 26 avril ?

Avez-vous déjà demandé au

Secrétariat de la Croix-Rouge

2, avenue du Premier-Mars, Neuchâtel

un album pour participer à notre concours inter-classes ?

Etes-vous embarrassés ou avez-vous des questions complémentaires à poser ?

Mlle Anna Gerber, rue de Neuchâtel 33E, Peseux, vous renseignera volontiers.

Bonne chance et tâchez d'avoir un prix !

A. G.

SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE DE TRAVAIL MANUEL
ET DE RÉFORME SCOLAIRE

Cours de langue allemande

Depuis plusieurs années, le groupe d'allemand de la SNTMRS informe les normaliens, les instituteurs et les professeurs des **cours de vacances** organisés en Suisse, en Autriche et en Allemagne à l'intention des enseignants. Ces cours s'adressent à des débutants et aux candidats plus ou moins préparés. Groupés en équipes homogènes, les participants se perfectionnent dans la langue allemande; ils bénéficient en outre d'une initiation agréable à la civilisation nationale par des visites, des entretiens, des contacts personnels. Les prix par cours de 3-4 semaines varient en général entre 150 et 300 francs (écolage, logement, pension). Les chemins de fer accordent souvent des réductions de tarifs. Pour tous renseignements, écrire à M. Louis Burgener, à Cernier (NE).

En Suisse : Coire, St-Gall, Winterthour;

En Autriche : universités de Graz, Salzbourg, Vienne;

En Allemagne : universités de Berlin, Bonn, Frankfurt-s.-M., Fribourg-e.-B., Giessen, Hambourg, Goettingue, Heidelberg, Kiel, Mainz, Marbourg-Lahn, Munich, Munster, Stuttgart, Tubingue.

VAL-DE-RUZ

Quarante ans d'enseignement

Le 29 avril 1918 entra en fonctions comme jeune institutrice, à Derrière-Pertuis, hameau perdu dans les montagnes du Val-de-Ruz, Mlle Freyda Morthier, une enfant de la région. Après quelques années passées à Derrière-Pertuis, puis aux Vieux-Prés, Mlle Morthier fut appelée à Dombresson où elle vient de fêter ses quarante ans d'enseignements au cours d'une manifestation publique qui réunissait à côté des écoliers du collège les autorités communales et cantonales.

M. Bonny, inspecteur d'école, au nom du département de l'Instruction publique et de son chef, présenta à la jubilaire ses félicitations et ses remerciements pour l'activité pédagogique féconde qu'a exercée jusqu'ici cette distinguée collègue. Puis M. Gédet, président de la commission scolaire; M. Germain Scheurer, vice-président du Conseil communal, et M. Claude Vaucher, président de la Société pédagogique, adressèrent à Mlle Morthier d'excellentes paroles.

Soyez félicitée à notre tour, chère collègue et amie. Merci de votre dévouement à la cause pédagogique et qu'une bonne santé vous permette d'accomplir encore pendant quelques années la tâche que vous avez menée jusqu'ici avec tant de félicité.

A. S.

DIVERS

SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES DE GYMNASTIQUE

Cours pour le corps enseignant

Ces cours, organisés sous les auspices du Département militaire fédéral, permettent au corps enseignant de se perfectionner et de se renouveler dans le domaine de l'éducation physique scolaire.

Un programme de travail varié et bien équilibré garantit à tous des journées riches en enseignement et en détente. Des théories diverses touchant aux problèmes de l'éducation et de la pédagogie s'intercalent entre les leçons pratiques.

Nous prions tous les sociétaires de bien vouloir ren-

seigner leurs collègues sur l'organisation et l'esprit de nos cours et les inviter à y participer.

— Du 7 au 12 juillet: cours pour l'enseignement de la gymnastique dans des conditions défavorables à Yvonand. Le programme comportera l'enseignement de la gymnastique dans le terrain. Ce cours est réservé aux collègues de langue française et italienne. Direction: M. M. Reinmann, Hofwil, M. N. Yersin, Lausanne.

— Du 14 au 17 juillet: cours d'introduction à la nouvelle brochure du premier degré à Yvonand pour la Suisse romande et italienne. Le nouveau manuel sera remis aux participants. Direction: Mlle R. Porchet, M. N. Yersin, Lausanne.

— Du 21 au 26 juillet: cours d'athlétisme et de jeux à Roggwil. L'accent principal sera porté sur la didactique de ces deux disciplines. Direction: M. W. Furrer, Hitzkirch, M. H.-U. Beer, Berne.

— Du 21 au 26 juillet: cours pour sœurs et institutrices de la Suisse romande à Fribourg. Le programme comportera l'étude de la gymnastique filles au second degré. Direction: Sœur M.-L. Peier, Ingenbühl, Mlle L. Garreau, Fribourg.

— Du 21 au 26 juillet: cours pour sœurs et institutrices de la Suisse romande à Zoug. Le programme comportera l'étude de la gymnastique filles au second degré. Direction: Sœur M. Merk, Menzingen, Mlle S. Schneller, Zoug.

— Du 28 juillet au 2 août: cours pour l'enseignement de la gymnastique aux classes mixtes à Brugg. Direction: Mlle M. Stoessel, Lausanne, M. E. Frutiger, Berne.

— Du 4 au 7 août: cours d'introduction à la nouvelle brochure du premier degré à Weinfelden pour la Suisse allemande. Direction: Mlle L. Weiss, Berne, M. A. Etter, Weinfelden.

— Du 4 au 9 août: cours pour l'enseignement de la gymnastique dans des conditions défavorables à Willisau. L'accent sera spécialement porté sur le programme des classes mixtes à plusieurs degrés. Direction: M. H. Fischer, Riehen, M. M. Ackermann, Stans.

— Cours pour la formation de chefs d'excursions à Frutigen. Le programme comporte l'étude d'une région sous tous ses aspects et l'enseignement de la gymnastique en utilisant toutes les ressources du terrain. Direction: M. P. Haldemann, Worb, M. F. Müller, Aarau.

— Du 4 au 16 août: cours de treize jours pour la gymnastique filles des deuxième et troisième degrés à Langenthal. L'étude portera spécialement sur la méthode d'enseignement et l'élaboration d'un programme semi-annuel pour une classe de filles du deuxième degré. Direction: Mme M. Dreier, Langenthal, M. H. Futter, Zurich.

— Du 11 au 16 août: cours pour l'enseignement du jeu et de la natation. Ce cours comprendra un cours préparatoire et le cours de brevet d'instructeur de natation. Les examens pour l'obtention du brevet auront lieu à l'issue du cours. Lieu du cours: St-Gall. Direction: Mlle L. Kobi, Kusnacht, M. Dr E. Strupler, Geroldswil, M. H. Würmli, St-Gall.

— Du 11 au 16 août: cours pour l'enseignement de la gymnastique rythmique, rondes et danses populaires, pour les sœurs et le corps enseignant, à Zoug. Direction: M. E. Burger, Aarau, M. A. Kraettli, Aarau.

— Du 25 au 31 août: cours pour l'enseignement de la gymnastique filles des deuxième et troisième degrés à Lugano. Ce cours est réservé au corps enseignant de langue française et italienne (le canton du Tessin disposera de 20 places). Direction: Mme G. Bonzanigo, Mendrisio, M. C. Guidotti, Biasca.

Remarques

Ces cours sont réservés aux instituteurs et institutrices, au personnel enseignant des écoles placées sous la surveillance de l'Etat, aux candidats au brevet d'enseignement pour les écoles secondaires et supérieures, aux candidats au diplôme fédéral de maître de gymnastique. Les maîtresses ménagères et les maîtresses de travaux à l'aiguille enseignant la gymnastique pourront être admises aux cours. Les cours sont mixtes, excepté les cours réservés spécialement aux sœurs et institutrices. Toute inscription préalable entraîne naturellement la participation au cours.

Indemnités : indemnité journalière de Fr. 10.—, indemnité de nuit de Fr. 10.— et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct du domicile où l'on enseigne au lieu du cours.

Les inscriptions seront adressées jusqu'au 15 juin à M. Max Reinmann, maître de gymnastique à Hofwil, près de Muenchenbuchsee. L'inscription sur papier grand format donnera tous les renseignements sui-


vants : nom, prénom, profession, année de naissance, le lieu où l'on enseigne, l'âge des élèves, l'adresse exacte, le genre et le nombre des cours suivis dans le cadre de la SSMG.

Lausanne, avril 1958.

Le président de la C.T. : N. Yersin.


Echange d'appartements

Une directrice d'école française désirerait faire un échange avec un ou une collègue de Suisse. Elle offre, pour un mois ou plus, à partir du 15-20 juillet, un appartement de 4 pièces principales, sur la côte atlantique. Deux plages. Prière d'écrire à Mme Ablin, Ecole de la Courbe, Aytré-La Rochelle (Charente-Maritime), France.



MEUBLES HEIDER
MAITRE EBENISTE
S.A. MAISON FONDÉE EN 1860
98 ANS D'EXPERIENCE
100% SUISSE

HEIDER VEND
chaque jour
DES MEUBLES
pour toujours



Choix immense
LAUSANNE toujours bon et bon marché


Magasin et bureau Beau-Séjour,

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8. Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation



Demandez
prix courant à

Nidecker

ROLLE

Fabrique
d'articles en bois

Spécialiste
dans le matériel
d'école

Tél. 7 54 67

U. R. S. S.
MOSCOU - KIEV

Importantes excursions en autocar
VISITES INÉDITES

3-16 août : 630 fr.

CHINE
par le Transsibérien

PÉKIN - CHANGHAÏ
NANKIN

3 août-10 septembre : 2330 fr.

Prix de Cologne à Cologne
Clôture des inscriptions imminente

L I V R E S E T V O Y A G E S

Voyages Gallandat

205, bd Raspail, PARIS
(Mo Vavin) ODE 95-17 - Réception de 17 à 20 h.

Partie pédagogique

AU SERVICE DE L'ENFANCE

par le Dr J. Bergier, chef du Service de l'Enfance et J. Vodoz, assistant social

Siècle de l'enfant

Si l'on a pu dire que le vingtième siècle est celui de l'atome, il semble aussi valable de le qualifier de siècle de l'enfance. Il est en effet caractéristique de noter que l'enfant constitue de nos jours l'objet d'une grande préoccupation ; certes Pestalozzi et le Père Girard ont été des précurseurs en Suisse et l'on découvre aujourd'hui le génie du premier ; certes, Rousseau traita de l'éducation dans son « Emile », mais le « père de l'homme » n'a jamais suscité un tel intérêt dans autant de domaines : psychiatrique, psychologique, pédagogique, éducatif et social. Il nous suffira de citer quelques noms pour étayer ce que nous avançons : Claparède, Piaget, Ferrière, Adler, Freud, Lucien Bovet, Decroly, Mme Montessori, Freinet, parmi tant d'autres. Il a fallu, de même, attendre 1923 pour que soit publiée la Déclaration des Droits de l'Enfant, dite Déclaration de Genève, qui arrête notamment que les hommes et les femmes de toutes les nations reconnaissent que « l'Humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur ». Ainsi, à une époque où l'on s'ingénie à trouver des moyens de tuer le plus vite possible et avec le moins de risques possibles, on s'efforce aussi et heureusement de protéger toujours plus efficacement ce que la société a d'infiniment précieux et qui la perpétue : l'enfance.

Cette protection a été rendue possible par les progrès de la médecine qui ont fait diminuer la mortalité infantile, par l'amélioration de l'hygiène et grâce à de très nombreuses mesures sociales. Elle a aussi été favorisée par la création d'organismes ou d'institutions dont le but est d'aider l'enfance malheureuse, déficiente et abandonnée.

C'est ainsi que l'on édifia tout d'abord des maisons pour arriérés profonds, pour aveugles, pour sourds-muets (notons en passant que, pour cette dernière catégorie d'handicapés, une institution existait à Yverdon au début du siècle passé). Puis l'on institua des postes de médecins et de dentistes scolaires, les premiers devant principalement détecter la tuberculose ; les enfants retardés purent fréquenter des classes dites spéciales, ceux dont la santé était déficiente suivirent l'école de plein-air. On se préoccupa ensuite des débiles qui jusqu'alors erraient dans les villes et les villages auxquels, selon la croyance populaire, ils portaient chance ; on créa des institutions spécialisées et équipées pour le traitement de ces cas. Restaient les caractériels, les délinquants, ceux que l'on appelle les inadaptés ; ils séjournèrent dans de véritables prisons à barreaux, vêtus d'un uniforme et tondus, semblables à des forçats qui le plus souvent ne songeaient qu'à se venger du sort qui leur était infligé. Grâce à des hommes au grand cœur, on allait considérer ces enfants plus comme des malades que comme des « graines de crapules » ; c'est ainsi que naquirent, dans notre canton, Les Mayoresses et le Châtelard, Serix et Venes, laquelle subit de profondes transformations.

Enfin, la psychiatrie et la psychologie enfantines progressant à pas de géant et le canton de Vaud suivant le Valais à quelques années d'intervalle, on créa l'Office médico-pédagogique auquel le Dr Lucien Bovet donna un magnifique élan.

Le Code pénal suisse ayant prévu que l'on ne saurait juger les mineurs selon les mêmes critères que les adultes, on institua des tribunaux spéciaux, Chambre

pénale de l'enfance à Genève, Chambre des mineurs à Lausanne, pour ne citer que deux de ces organismes.

En faveur de l'enfance malheureuse

Une évolution a commencé à laquelle nous participons aujourd'hui. Grâce aux observations faites dans les divers offices médico-pédagogiques et les institutions spécialisées, on a pris véritablement conscience de l'importance des mesures sociales en faveur de l'enfant abandonné, négligé, maltraité ou délinquant. On s'est rendu compte de l'insuffisance des moyens mis en œuvre en faveur de ces déshérités et de la possibilité d'éviter de très nombreuses évolutions défavorables et de récupérer la plupart de ces enfants. Des recherches scientifiques nombreuses et approfondies ont mis en évidence une prédisposition à évoluer négativement chez les mineurs placés en dehors de leur milieu familial ; les enseignements tirés de ces études ont incité les cercles compétents à se pencher attentivement sur ces enfants qui, dans le canton de Vaud seul, sont près de 4 000. C'est là un chiffre qui étonne les personnes non prévenues et qui ne semble pas devoir diminuer.

En effet, la dissociation familiale est de plus en plus fréquente chez nous, et dans tous les milieux ; d'autre part, le nombre des divorces est en nette augmentation ; de plus, on assiste à un nivellement funeste des valeurs morales dont beaucoup sont rejetées au nom d'un non-conformisme artificiel et néfaste. Alors qu'autrefois, le père était le chef indiscuté de la famille (le « pater familias »), aujourd'hui il abdique son autorité et laisse faire trop souvent ; l'émancipation de la femme joue certainement un rôle dans cette grave crise. Tous ces bouleversements survenus en un laps de temps si court ont créé un profond déséquilibre dont nous souffrons et contre lequel il s'agit de réagir. Enfin, l'insécurité dramatique qui a succédé à la deuxième guerre mondiale influe elle aussi sur la conduite de la vie, et les mineurs y sont extrêmement sensibles, il n'est que de s'entretenir avec eux pour s'en apercevoir ; il est possible qu'une époque dont les caractères seront révolutionnaires soit en gestation ; mais en attendant qu'elle soit née, l'espèce de danse sur la corde raide à laquelle se livre le monde à la recherche d'idéaux nouveaux est préjudiciable à la santé morale et mentale de notre jeunesse. Que dire enfin du rythme de vie actuel, trépidant et éprouvant à plus d'un titre ?

Tous ces éléments expliquent l'inadaptation d'un nombre relativement grand d'enfants et d'adolescents qu'il s'agit d'aider et de protéger.

Son besoin d'affection et de sécurité

Les observations et les études faites au cours de ces dernières années ont montré que l'enfant a des besoins essentiels qu'il lui est absolument indispensable de satisfaire pour se développer harmonieusement. Il est maintenant prouvé qu'il doit être élevé dès sa première année dans un climat de sécurité, qu'il a besoin d'affection comme de nourriture, qu'il doit s'ébattre plus ou moins librement.

Des constatations relativement récentes ont fait ressortir les conséquences néfastes, tant au point de vue du développement intellectuel qu'affectif, des longs séjours en pouponnière, des déplacements trop fréquents, de l'éducation dans de grandes collecti-

vités, de certains placements à la campagne, de l'éloignement des vrais parents, de l'impossibilité de se fixer quelque part. Il résulte de ces erreurs l'inacceptation d'adhérer au pacte social, c'est-à-dire le refus des lois sociales et morales.

Des études statistiques montrent qu'une proportion considérable de ces enfants abandonnés évoluent défavorablement et deviennent soit des dissociaux (voleurs, pervers), soit des inadaptés, soit des alcooliques, des malheureux, des aigris, des révoltés, qui souffrent et font souffrir leur entourage, qui reproduisent ce que leur ont fait leurs parents, qui abandonnent leurs enfants et perpétuent l'incurie de génération en génération. Même ceux qui se sont adaptés à la vie sociale gardent un souvenir pénible de leur enfance en orphelinat et en restent marqués.

Toutes ces constatations sur l'évolution défavorable des enfants abandonnés ont peu à peu poussé les autorités à s'occuper davantage de cette plaie sociale. On en est venu à penser que l'intensification de l'action en faveur de l'enfance serait un placement utile, car elle offrirait la possibilité d'éviter des frais considérables; l'assistance ou le traitement de l'adulte sont extrêmement onéreux. C'est dans ce domaine que la prévoyance sociale doit déployer tous ses effets, mais pour cela il faut qu'elle ait en sa possession toutes les armes nécessaires.

Méthodes employées

Ayant lu ce qui précède, on peut se poser une question: Peut-on véritablement éviter l'évolution défavorable des enfants placés? Les expériences faites semblent montrer qu'il est possible de réintégrer la plupart d'entre eux dans la société. Sans doute, l'hérédité joue-t-elle un rôle important dans l'inadaptation et crée-t-elle une prédisposition; l'action du milieu sur l'enfant est cependant plus importante encore.

On arrive, par une action adéquate, à canaliser ou à sublimer certaines tendances dissociales et les résultats sont assez encourageants. Il y a des cas plus graves qui nécessitent un traitement; on a alors recours aux maisons d'éducation spécialisées dont la fonction n'est plus la sanction, mais la réintégration sociale. La statistique nous apprend que le travail de ces établissements porte ses fruits puisque l'on enregistre 50 % de succès complets, 25 % d'inadaptations légères et 25 % de récidives.

Ces succès, pour satisfaisants qu'ils soient, ne doivent toutefois pas nous inciter à nous reposer; de très notables progrès sont encore réalisables, notamment dans le dépistage et la prévention qui demandent tous deux des moyens d'action renforcés.

Nous avons pourtant le droit, pensons-nous, de considérer l'acquis, lequel n'est pas négligeable. Les méthodes employées en faveur de l'enfance malheureuse, abandonnée, maltraitée ou délinquante ont beaucoup évolué au cours de ces dernières années. En effet, on estime actuellement qu'il faut considérer chaque cas individuellement, connaître de façon approfondie non seulement l'enfant qui est confié à l'organe spécialisé, mais encore toute la structure de sa famille, être conscient des besoins du mineur, observer un respect total de la personnalité de l'enfant et de ses parents même si ces derniers sont déchus de leurs droits (droit de garde ou puissance paternelle); enfin, il convient de garder confiance dans les potentialités d'évolution de celui ou de celle qui nous est confié. C'est là la règle d'or à laquelle doivent se soumettre ceux qui se consacrent au ser-

vice de l'enfance. Le mineur pris en charge par l'autorité ne doit en effet pas être considéré comme un simple numéro, mais comme une personne; il découle de là que l'appareil administratif doit s'humaniser, quitter la défroque courtelinesque de M. Lebureau pour devenir un organisme auquel on s'adresse sans crainte et sans ce sentiment de gêne qui vous saisit devant un guichet anonyme et glacial. Il s'agit, dans le domaine social tout particulièrement, de créer un courant de sympathie mutuelle et, dans le champ d'activité qui nous occupe ici, de posséder une autorité de protection qui soit véritablement au service de l'enfant.

Organisation du service

C'est dans cet esprit que tentent de travailler dans ce canton l'Office du tuteur général et le Service de l'enfance du Département de l'intérieur.

Alors que l'Office du tuteur général est nanti des cas dont les parents ont été déchus de la puissance paternelle, le Service de l'enfance voit affluer des cas de privation du droit de garde, de surveillance judiciaire ordonnée par les Justices de paix, d'assistance et des enfants enfin qui ont comparu devant la Chambre des mineurs. En outre, cet organisme est chargé de la surveillance des enfants placés hors du milieu familial par leurs parents sans que ceux-ci aient été l'objet d'une mesure quelconque, des homes dont l'ouverture est soumise à une autorisation officielle et de la surveillance des colonies de vacances.

Le Service de l'enfance peut être comparé à une armée, toutes proportions gardées bien entendu. Il comprend:

A. — **Un service de renseignements** constitué par les « inspectrices des enfants placés », au nombre de 200, dont chacune est responsable d'un secteur. Ces dames, dont le travail est entièrement bénévole, visitent tous les enfants placés, renseignent le Département sur la valeur des familles d'accueil, signalent tout fait susceptible de motiver l'intervention du Service de l'enfance. Les inspectrices, qui sont des « antennes » et des « postes d'écoute » dans le canton, sont plus particulièrement chargées de la surveillance des mineurs placés directement par leurs parents.

B. — **Les combattants de première ligne**: Les assistantes et assistants sociaux, actuellement au nombre de onze, qui assument en quelque sorte les fonctions de tuteurs sans en avoir le titre. Ces « combattants » suivent les enfants qui leur sont attribués et sont responsables de leur éducation, de leur instruction et de leur formation professionnelle. Ils sont chargés en outre de chercher des familles substitutives ou l'institution adaptée à chaque cas. Ils contrôlent l'évolution de chaque mineur, conseillent les parents nourriciers ou vrais, tentent d'obtenir la collaboration des pères et des mères, s'occupent de tous les problèmes matériels de l'enfant. Les assistants doivent garder le contact avec les instituteurs, les pasteurs ou les curés, et procèdent à de nombreuses enquêtes: lors de divorces pour proposer l'attribution des enfants à l'une ou l'autre des parties, avant un mariage de deux mineurs et lorsque des mauvais traitements sont infligés à des enfants.

Le Pays de Vaud est divisé en cinq secteurs dont chacun est attribué à un assistant et une assistante, le premier s'occupant des garçons de 7 à 20 ans et la seconde des petits garçons jusqu'à 7 ans et des filles de la naissance à 20 ans.

C. — **Les services de l'arrière** : A tout seigneur tout honneur : le cerveau du Service de l'enfance, c'est-à-dire l'Office médico-pédagogique qui fait fonction d'organisme consultatif et assume le contrôle de certains cas ; il donne des conseils, ordonne des traitements et aide à une meilleure compréhension des enfants. Les assistants sociaux ont souvent recours à lui. Vient ensuite le secrétariat qui, sous les ordres d'un chef de bureau, expédie la très importante besogne administrative d'une autorité qui a toujours plus à faire. La comptabilité, elle, s'occupe du paiement des pensions, des habits dont ont besoin les protégés de l'Etat, de la gérance des salaires des jeunes gens qui gagnent leur vie, etc. Citons enfin un département dont l'importance est fort grande, celui qui surveille les maisons d'enfants, les colonies de vacances, les instituts et pensionnats privés, donnant ou refusant les autorisations nécessaires. Cette mission est confiée à un inspecteur qui se déplace dans tout le canton et inspecte les différents établissements.

D. — **La coordination avec les œuvres privées absolument indispensables à l'équipement du pays** : Outre son rôle d'autorité de placement et de surveillance, le Service de l'enfance assume la fonction de coordinateur entre les différentes œuvres privées et officielles du canton. Quittant l'analogie avec une armée, nous pourrions le comparer, en ce qui concerne cette tâche spéciale, à une gare de triage qui dirige les enfants dans telle ou telle direction.

Nous distinguerons deux catégories parmi les établissements recevant des mineurs :

1. **Les maisons spécialisées** : « Le Bercaill » est une maison d'observation et de traitement des enfants particulièrement difficiles. La maison d'éducation de Venes, les Mayoresses, Serix près Oron et Le Châtelard reçoivent des caractériels, délinquants ou non, Ven-

nes accueillant les garçons depuis 16 ans, Serix les garçons jusqu'à 16 ans, Les Mayoresses les filles, Le Châtelard étant mixte. L'Ecole Pestalozzi d'Echichens et Les Mûriers à Grandson sont spécialisés dans le traitement des débiles mentaux, la première ayant les garçons et Les Mûriers les filles. Eben-Hézer et l'Asile de l'Espérance à Etoy sont des maisons pour oligophrènes profonds ; citons, dans le même domaine, les instituts de pédagogie curative de St-Prex, St-Barthélemy et Féchy. Un home logopédique à Lausanne traite les troubles graves du langage. Les jeunes épileptiques sont dirigés sur Lavigny, les handicapés sur Le Repuis à Grandson.

2. **Les maisons non spécialisées** comprennent de nombreuses institutions, les anciens « orphelinats » où les orphelins vrais sont extrêmement rares, et les « nids » (Founex, Lully, Romainmôtier et Moudon) où les enfants vivent en petits groupes sous la surveillance d'un personnel compétent.

La coordination existe encore avec les œuvres privées que sont Pro Infirmis, l'Ecole des parents et le Secrétariat vaudois pour la protection de l'enfance.

Ce tableau brossé à grands traits montrera, nous l'espérons du moins, que l'effort réalisé dans le canton est énorme et soutenu. On n'en pourra connaître les résultats qu'après une génération ; il sera intéressant alors de juger si l'action menée par toute une équipe et qui va s'intensifiant a porté ses fruits.

Certains de nos lecteurs seront peut-être tentés, après avoir lu ce qui précède, de voir dans le Service de l'Enfance avant tout une énorme « machine » administrative. Nous croyons pouvoir dire que cet organisme officiel s'efforce au contraire d'être vraiment humain et de mériter réellement et toujours davantage son nom.

Dr Bergier.
Jacques Vodoz.

Le métier

Tu sentiras peut-être, certains soirs d'hiver en fermant la porte de ta classe, tout le désespoir du monde peser sur tes épaules. « Je ne sais ce que je fabrique dans ce métier, je suis éreinté à ne plus pouvoir lever les bras, mes gosses ne sourient plus, je tire seul un chariot à la montée (et les gosses sont assis dedans). Dire que j'aurais pu être maçon, ou pêcheur et laisser l'outil la journée finie pour ne le reprendre qu'au lendemain. Moi je dors avec la nasse et la truelle. Et tout ça m'entre dans les côtes ».

D'abord tu n'es pas le seul, sois-en sûr. Et puis dis-toi bien qu'il n'y a que les mécanismes délicats et d'un certain prix qui se « détraquent ». Une brouette ne connaît guère de dérangements mécaniques. Et seuls à se trouver pauvres et misérables parfois sont ceux qui donnent beaucoup.

Tu n'en peux plus ? Sens alors, chaleureux et fraternel, le sourire des mille camarades du Métier. Ils ont tous connu ça, et ils sont tous remontés en selle. C'est même une gymnastique qui vous garde le muscle assez souple.

La prière si tu peux, Mark Twain si tu l'as, Mozart si tu l'entends, Péguy si tu l'aimes, la fondue si tu la digères, une bonne marche en forêt si tu as de bonnes chaussures, il y a cent remèdes au gré de ton âme.

Seulement, tiens, ne te sens pas trop seul lorsque tu es fatigué.

* * *

Il arrive que les gosses ne te prennent pas au sérieux ? Après tout pourquoi pas...

* * *

Un des drames de Métier est que les maîtres furent presque tous de bons élèves. Ce n'est pas tellement qu'il va avoir du mal à comprendre celui qui ne comprend pas, bien sûr que ça complique déjà bien des choses, mais bien plutôt que le savoir est devenu pour lui vertu première, puisqu'elle est sienne.

* * *

A propos de cette muraille, de cette grande muraille qui se dresse entre les enfants et nous, de cette muraille de notre confort, de notre dessèchement naissant ou achevé, de nos principes en col raide... c'est que, précisément, l'enfant se tient ou delà avec sa richesse fragile, fragile comme la porcelaine la plus fine entre ses doigts légers. Nous l'appelons, il monte (c'est un gas de bon vouloir), il franchit la faite du mur, il saute. Il n'y a pas de sable pour le recevoir. La porcelaine est brisée dont il ne reste qu'un peu de poussière qui s'en ira au vent. Beaucoup pourront affirmer ainsi que cette chose délicate n'a jamais existé. C'est donc à nous de passer le mur, sans bruit pour ne pas effrayer celui qui ne doit pas l'être. C'est à nous d'entamer l'escalade, débarrassé d'abord du trop de notre esprit critique, de notre savoir en verre fumé, et de notre vanité comme d'un habit sale. Avec ce peu de naïveté qu'il faut, dans le creux de la main, à servir de laisser-passer. Et puis alors on oublie vite mains écorchées et défroquée oubliée à la rencontre heureuse de celui qui nous attendait.

D. Courvoisier.

La Suisse en relief

Ecole active, degré moyen

SITUATION DU TESSIN

N.B. Pour vous faire une idée de la construction proposée imaginez la figure 2 avec tous les détails de la figure 3.

Par l'observation de la carte on n'arrive guère à faire réellement sentir à de jeunes enfants la position particulière du Tessin, isolé sur le versant sud des Alpes, en dehors des limites naturelles de notre pays.

Même en glanant des altitudes sur notre splendide carte murale de la Suisse on arrive mal à persuader. La frontière en pointillé rouge reste beaucoup plus présente que les frontières naturelles.

Une fois de plus le travail manuel va nous aider.

Il est facile de faire construire à chaque élève un relief simple de la Suisse, un relief schématique, bâti par pliage et qui permettra à chacun de se faire une juste idée des lieux et provoquera ce petit choc qui achève de convaincre.

J'imagine même, sans l'avoir pratiqué dans une classe à plusieurs degrés, qu'il doit être possible de donner cet article à un groupe d'enfants et qu'ils se tireraient d'affaire seuls ou presque seuls.

Nous vous présenterons plusieurs constructions afin que vous puissiez choisir au mieux selon les talents de votre volée et le temps dont vous disposez.

Relief no I. — Le plus simple : les collages sont réduits au strict minimum. Nous vous le proposons sur une feuille de papier à dessin 150 mm × 210 mm, c'est le matériel officiel. Il est bien entendu que tout papier plus solide et plus grand ferait également notre affaire.

Faire le tracé selon la figure 1. Pour obtenir des plis rigoureusement droits, plier en s'aidant d'une règle plate. Faire tous les plis du même côté puis renverser le pli A représentant la crête des Alpes. Modeler l'intervalle B, le mettre en forme en le roulant sur un crayon afin d'obtenir l'arrondi symbolisant le Jura (fig. 2).

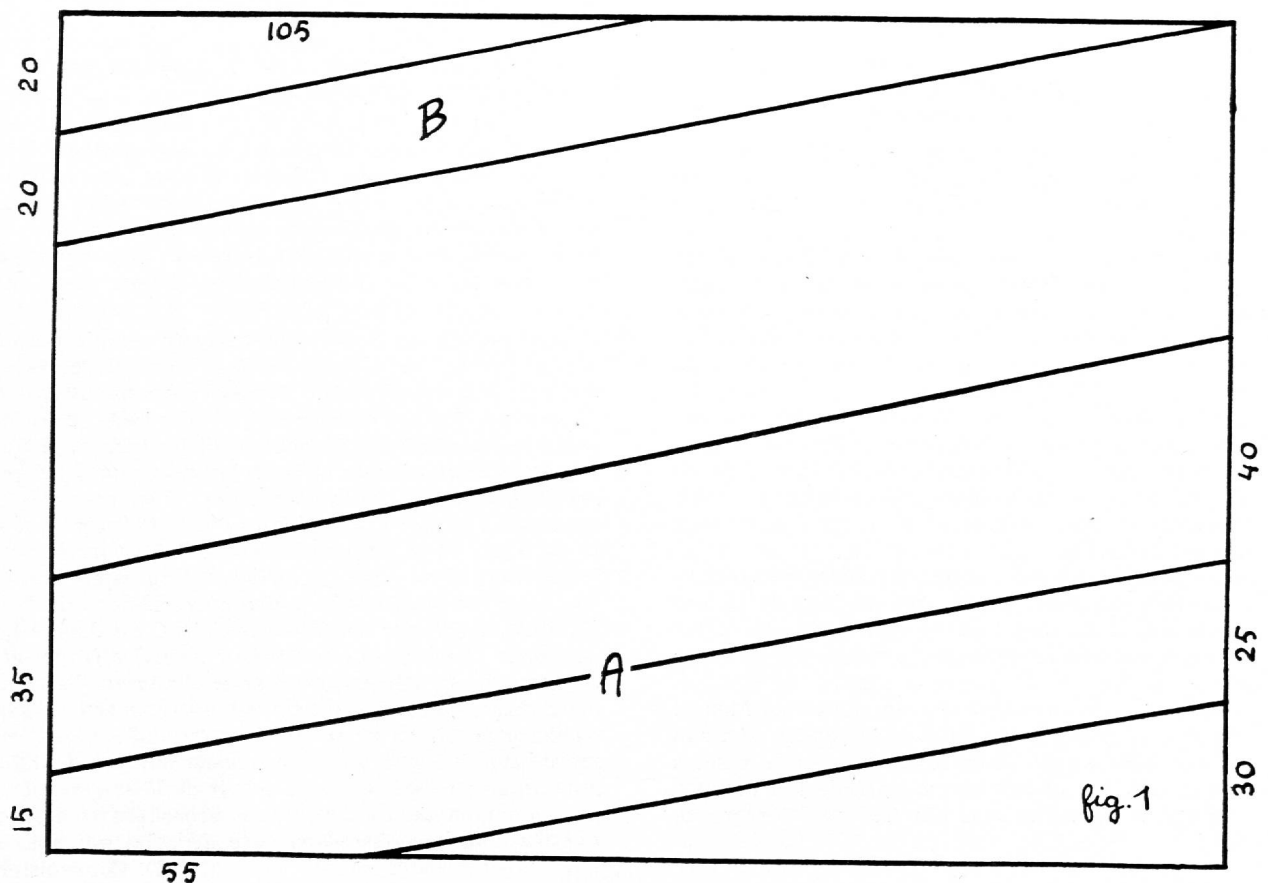
Colorier en vert le Jura et une bande qui représentera les Préalpes. Sur le versant sud des Alpes placer un écusson tessinois occupant toute la hauteur de la pente. Passer en gros pointillé rouge la frontière sur le Jura et sur les Alpes. Attention : la frontière contournera l'écusson du Tessin.

Des deux côtés de la crête des Alpes réserver des zones blanches représentant les glaciers et les neiges. Passer le reste des Alpes en brun, en jaune, en gris.

Après avoir plié selon la crête des Alpes, percer d'un coup, à l'emporte-pièce l'entrée et la sortie du tunnel du Gothard.

Pour terminer, coller votre relief (quelques touches de Cémentit) sur un carton 170 mm × 230 mm, matériel qu'il est possible de récupérer à la maison.

En fixant le relief sur son socle prendre garde de plier les Alpes selon un angle suffisamment aigu afin qu'elles donnent l'impression d'être ce qu'elles sont : un obstacle sérieux.



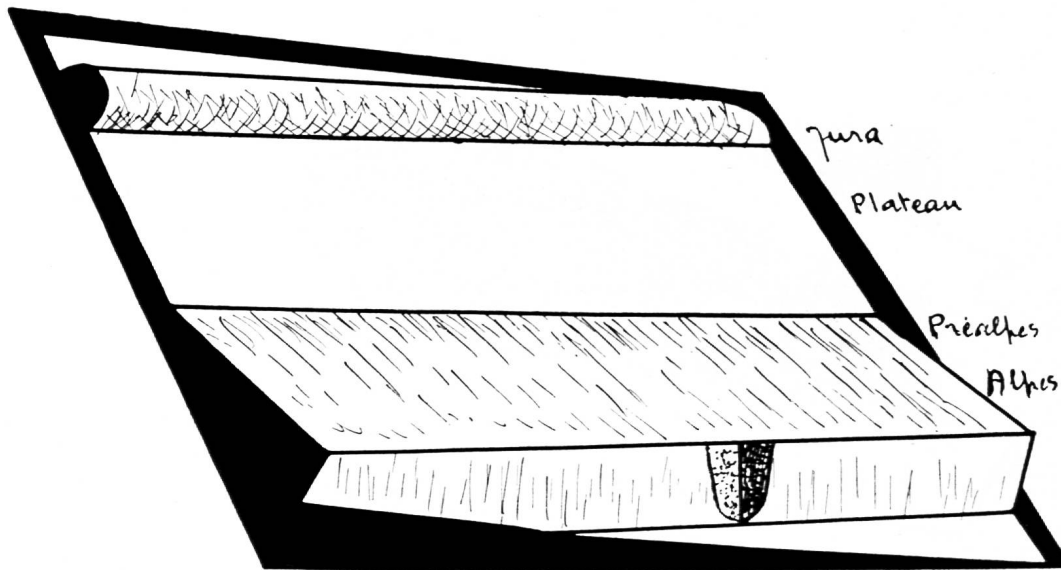


fig. 2

Exploitation de notre relief

Tout n'est pas fini quand les reliefs sont secs et que 4 ou 5 d'entre eux sont suspendus aux murs à titre de rappelle-toi et de témoins. Dans une leçon de composition-élocution nous poserons les questions ci-dessous auxquelles chaque élève répondra par une phrase écrite. En effet, si notre travail manuel n'est pas pro-

longé par un effort intellectuel minimum exigé de chacun, il n'a pas grande raison d'être.

Ces phrases seront corrigées, enrichies lors d'une correction collective. Quelques-unes seront particulièrement figiolées, cinq ou six, car lors d'une prochaine leçon il s'agira d'en faire un compte-rendu. (Avec le vocabulaire remis au tableau.)

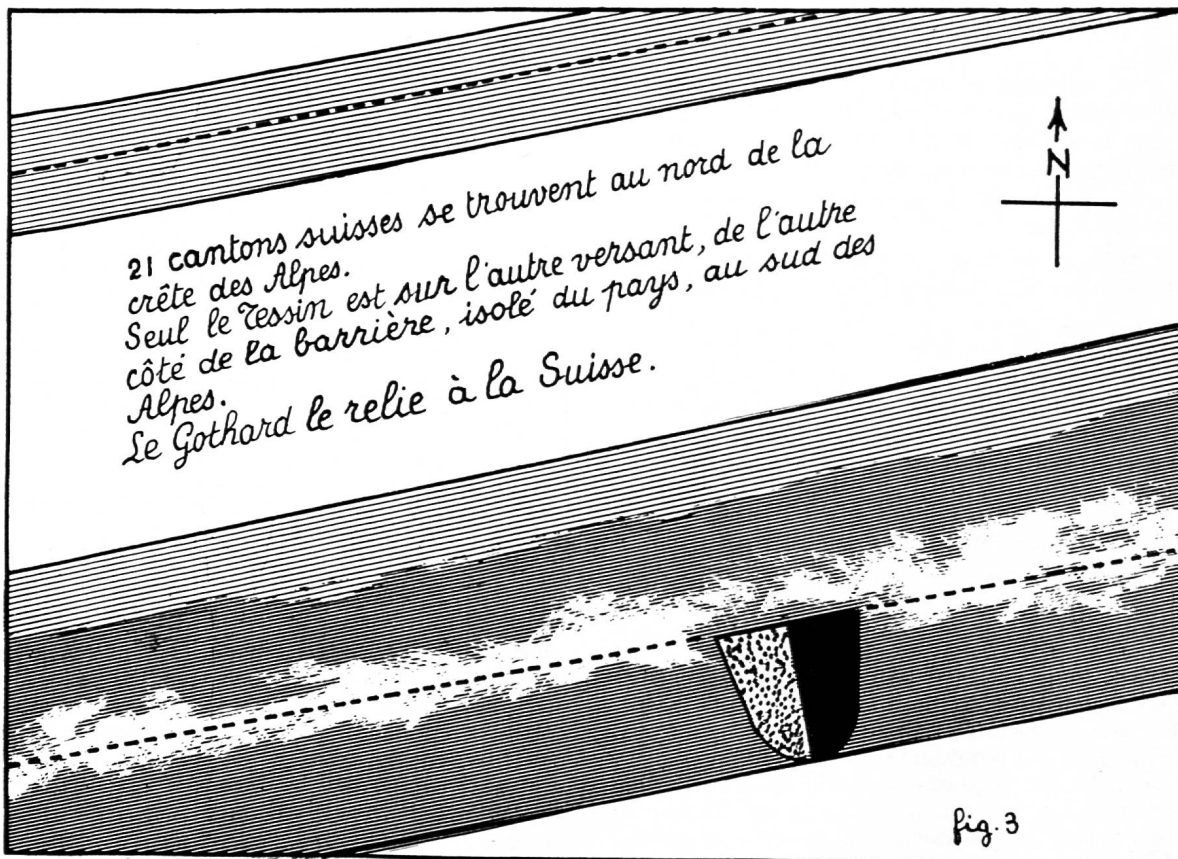
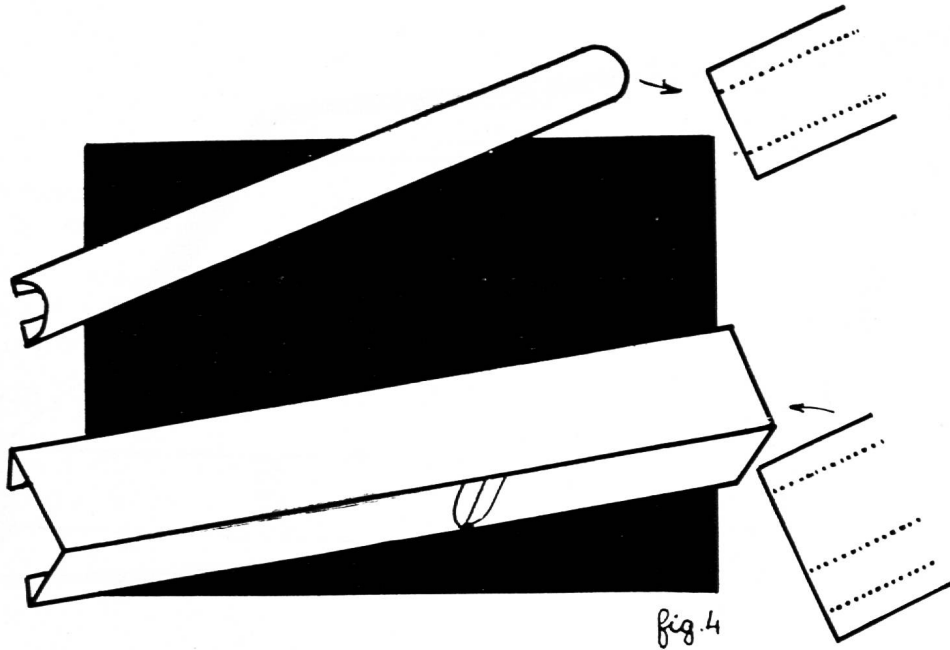


fig. 3



Questionnaire

1. Quelles sont les régions suisses que nous avons représentées ?
2. Notre relief montre deux frontières naturelles de la Suisse. Lesquelles ?
3. Quelles sont les autres frontières naturelles de notre pays ?
4. Pourquoi avons-nous donné cet aspect au Jura ?
5. Trouve plusieurs raisons prouvant que les Alpes sont un obstacle considérable.
6. Indique deux cantons touchant à nos trois régions naturelles.
7. On peut dire que le relief général de la Suisse ressemble à une sorte de cuvette. Explique.
8. Cite quelques cantons à l'intérieur de la cuvette. Sur la paroi sud de cette cuvette.
9. Est-ce la paroi sud de cette cuvette est aussi la paroi sud des Alpes ?
10. Les cantons d'Uri et du Tessin se tournent le dos. Explique-le en parlant des rivières de ces deux cantons.
11. Vers quel pays européen est tourné le versant sud des Alpes ?
12. Pourquoi un Tessinois et un Italien n'ont-ils pas de peine à se comprendre ?
13. Peut-on en dire autant d'un Berlinoise et d'un paysan bernoise ?

Pour des reliefs plus robustes

Nous avons promis plusieurs recettes ; les voici. Elles ne sont guère plus compliquées que la première mais conduisent à des objets de plus belle apparence.

Relief No 2. Pour un relief plus solide et plus cossu, prendre du carton léger. Peindre les glaciers à la gouache. Coller sur un socle de papier ordinaire, pour éviter l'affaissement des montagnes. Ladite feuille dépassera en bas, de 4 à 5 centimètres, de quoi copier le résumé indiqué sur la figure 3.

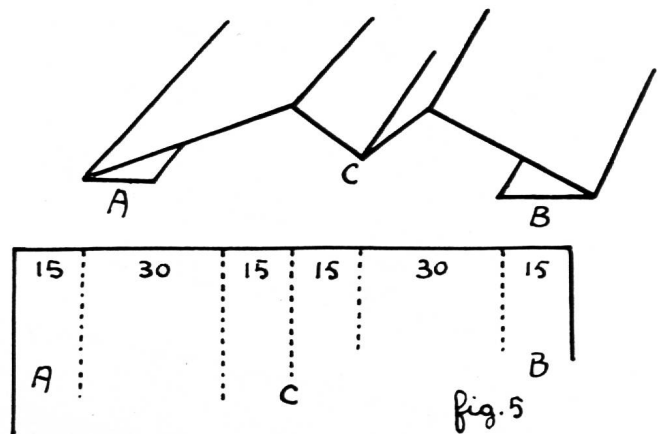
Prévoir un écusson tessinois découpé par symétrie (partir d'un rectangle plié selon son grand axe).

Relief No 3. (Voir fig. 4.) Comme fond, prendre un rectangle de solide carton. Le Jura sera en fort papier d'emballage vert (on peut aussi prendre des couvertures de cahiers bleus). Les Alpes seront en papier brun. La figure 4 donne tous les renseignements nécessaires pour la préparation des montagnes.

Collage à la Cementit (prise rapide) ; ne coller qu'un bord de montagne à la fois ; presser avec une longue règle, depuis l'intérieur. Ne couper les montagnes qui dépassent du carton qu'après séchage complet.

Le carton se prêtant mal à la calligraphie, copier le texte sur une feuille de papier collée derrière et dépassant en bas.

Pour la décoration du relief, voir figure 3.



Relief No 4. Mêmes matériaux que pour le No 3. Une seule modification concernant le pliage des Alpes que nous allons perfectionner en leur accordant deux chaînes au lieu d'une. Entre ces deux chaînes, nous aurons donc le grand sillon longitudinal Rhône-Rhin. La figure 5 indique le tracé et le profil de nos Alpes à deux chaînes. A et B, onglets de collage. C, lit du Rhône et lit du Rhin.

G. F.

Le gui

Son nom	Du latin viscus ; glu, à cause de la matière visqueuse qui bourre ses graines.
Lieu	Partout où l'homme ne l'extirpe pas, sur les vieux poiriers, pommiers, peupliers, sapins, etc. ; très rarement sur les chênes.
Port	Petit arbrisseau vert foncé ou jaunâtre, d'un à deux pieds de hauteur, aux tiges grosses comme le doigt, dures, ligneuses, entrecoupées de nœuds d'où sortent deux ou plusieurs rameaux qui s'entrelacent. Le tout forme un buisson arrondi et échelonné.
Feuilles	opposées à l'extrémité des rameaux, oblongues, épaisses, arrondies par le bout, vertes ou jaunâtres.
Fleurs	épanouies en mars-avril, les unes à quatre étamines, les autres à un pistil, mais sur des pieds différents.
Fruits	baies ovales, blanches comme des perles, groupées à l'aisselle des rameaux. Chacune renferme une graine dure enveloppée d'une manière de chair fort gluante qui sert à faire de la glu. Ces graines sont si dures, que l'estomac des oiseaux ne peut les digérer. La glu sert à les fixer sur les arbres où leur germe enfoncera ses suçoirs sous l'écorce.

Observations

Par des questions, essayer de faire trouver aux enfants ce qui vient d'être dit.

- Voit-on beaucoup de gui dans nos campagnes ? Non. — Pourquoi ? — Une loi oblige les propriétaires d'arbres à le détruire. C'est un parasite dangereux qui tue à petit feu ses victimes.
- Trouve-t-on d'autres végétaux fixés ainsi sur les arbres ? Non.
- Connait-on beaucoup de plantes qui vivent aux dépens d'autres plantes ? Non. — Le gui, la cuscute, quelques champignons.
- Avec un couteau, entailler la branche où est fixé un plant de gui.
- Voit-on des racines ? — Non, des suçoirs.
- S'enfoncent-ils profondément ? Non, ils volent la sève sous l'écorce.

Les Druides

Le fait que le gui ne se trouvait qu'exceptionnellement sur le chêne avait frappé l'imagination de nos ancêtres, les Gaulois. Bien vite, l'arbre qui le portait et le gui lui-même devinrent l'objet de la vénération générale. Personne n'osait y toucher. Seul, le chef des druides avait le privilège de le couper. Sa cueillette donnait lieu, d'ailleurs, à une cérémonie religieuse impressionnante.

Le jour de l'an aux cris de « Au gui l'an neuf », le peuple s'égaillait dans les forêts pour trouver les



arbres sacrés. Puis, en grande procession, on s'y rendait, les druides en tête, suivis de jeunes filles vêtues de blanc, et qui portaient une saie blanche pour recevoir le gui coupé. Puis venaient deux taureaux, blancs aussi, liés par les cornes pour la première fois, que les prêtres devaient immoler. Derrière, la foule, muette et craintive, suivait à pas lents.

Le chef des druides coupait lui-même le gui avec une faucille d'or et le faisait distribuer au peuple. C'était un gage de bonheur. La coutume actuelle d'acheter du gui à la fin de l'année est une réminiscence de l'antique superstition. Le gui reste un porte-bonheur.

~

Le gui est très décoratif ; avec ses rameaux noueux, ses feuilles courbées en arc, ses baies rondes et blanches, on peut combiner des motifs intéressants. Essayez.

La grive est friande des graines. Ne pourrait-elle pas s'insurger contre la manie des hommes de supprimer tout ce qui les gêne ? Faites-la parler.

En vous arrêtant quelque peu à la glu, aux oiseaux, rendez les enfants attentifs au respect dû à ces amis charmants : les oiseaux.

Essayez de décrire cette fresque extraordinaire que devait être une cérémonie gauloise : le décor, les êtres, les vêtements, les armes, les cris, les sacrifices, etc.

NOUVELLE BRÈVE

Pour devenir directeur d'école. Une loi votée par le Sénat de Hambourg prévoit la participation du corps enseignant d'une école déterminée au choix de son directeur. Celui-ci est nommé pour deux ans à titre provisoire. Ce délai passé, les maîtres de l'école décident, au vote secret, si cette nomination doit devenir définitive.

